

202 000 43

ARRIVÉ LE :

31 JUIL. 2020

Puy-l'Evêque, le 28 juillet 2020

PREFECTURE DU LOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-huit juillet deux mille vingt, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en assemblée ordinaire, au lieu habituel des réunions, sous la présidence de Monsieur Serge GUERIN, Maire.

Etaient présents : MM. GUERIN, DA COSTA, BURDO, CANDELIER, MMES GAULIER, CHANSON, BRU, FAILLE, LUCAS, POMMIER, STEPHAN, MM. BOUDET, BOUSSENARD, LACOSTE, NADAL, SANCHEZ, TOCAVEN.

Absents excusés : Mme PASTOR pouvoir à Mme CHANSON, M. TEIXEIRA pouvoir à M. GUERIN.

Secrétaire de séance : Mme CHANSON.

Objet : *Approbation du budget primitif 2020 de la Caisse des Ecoles.*

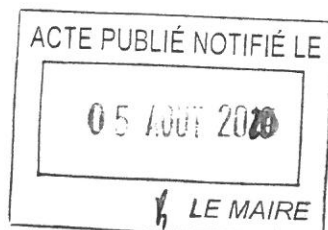
Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget prévisionnel 2020 de la Caisse des Ecoles, tel qu'il a été présenté, à savoir :

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 8.971,44 €

Après en avoir débattu, Monsieur le Maire soumet cette proposition au vote.

Le budget prévisionnel 2020 est approuvé à l'unanimité.

Fait et délibéré à Puy-l'Evêque les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

S. GUÉRIN

